

COMMISSION D'ARBITRAGE REUNION DU 12 JUILLET 2025

PAGE 1/1

Présents :

Président : M. PENEDO Mickaël.
MM. CALVO Gaëtan – CHATAURET Georges

Excusés :

MM. DUPUY Hervé – MONTEIL Cédric

Absent non excusé :

M. GONCALVES Fabricio

1/ DOSSIER DE M. GONCALVES FABRICIO

Malgré une convocation envoyée par mail le 26 juin 2025 pour une audition initialement prévue le 3 juillet, puis reportée au 12 juillet à la demande de l'arbitre M. GONCALVES Fabricio, ce dernier ne s'est pas présenté à la nouvelle date sans fournir d'excuse ni de justificatif d'absence.

Il est donc considéré comme **absent non excusé**.

Suite au procès-verbal de la commission de discipline n°41 en date du 18 juin 2025, le dossier de M. GONCALVES Fabricio avait été transmis à la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA).

La commission constate que M. GONCALVES Fabricio s'est absenté à deux reprises sans justification, dans le cadre des convocations de la commission de discipline concernant les incidents survenus lors du match Donzenac – Ussel, qu'il officiait en tant qu'arbitre central.

Elle constate également une nouvelle absence non excusée à la convocation de ce jour, émise par la CDA.

Ces éléments démontrent une volonté manifeste de M. GONCALVES Fabricio de ne pas se présenter pour s'expliquer sur les faits reprochés.

En référence à l'article 38 du Statut de l'Arbitrage, renvoyant à l'article 2.1.D du Règlement Disciplinaire, la commission décide de **transmettre à nouveau le dossier à la commission de discipline pour une éventuelle sanction complémentaire**.

En application des articles 18 et 39 du Statut de l'Arbitrage, il est décidé de sanctionner M. GONCALVES Fabricio par une **non-désignation pour une durée de trois mois fermes**, à compter du **1er septembre 2025**, ainsi que d'une **amende de 20 €**, conformément à l'article 12 du règlement intérieur.

Un **appel** de cette décision peut être formulé auprès de la **commission d'appel du district**, dans les conditions de délais et de forme prévues aux **articles 188 et 190 des Règlements Généraux**.

La secrétaire de séance
CALVO Gaëtan

Le Président de la CDA
PENEDO Mickaël

